



Environnement  
Canada

Environment  
Canada

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2007–2009

# Stratégie de développement durable 2007–2009 d'Environnement Canada



[www.ec.gc.ca](http://www.ec.gc.ca)

Canada 

## Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives Canada

Canada. Environnement Canada.

Vedette principale au titre :

Stratégie de développement durable 2007–2009 d'Environnement Canada.

Autre édition disponible : Environment Canada's Sustainable Development Strategy 2007–2009

Triennal

ISSN : 1711-4225

ISBN 0-662-72922-6

N° du cat. : En4-75/2007F

1. Développement durable—Politique gouvernementale—Canada.
  2. Environnement—Politique gouvernementale—Canada.
  3. Environnement—Protection—Politique gouvernementale—Canada.
  4. Canada. Environnement Canada.
- I. Titre.

HC120 E75C3614

333.72'0971

C2004-701623-X

Pour plus de renseignements au sujet de cette publication :

L'Informatique d'Environnement Canada

70, rue Crémazie, Gatineau (Québec) K1A 0H3

Téléphone : 1 800 668-6767

Télécopieur : 819-994-1412

Courriel : [enviroinfo@ec.gc.ca](mailto:enviroinfo@ec.gc.ca)



Ce document est imprimé  
sur le papier certifié  
par Éco-Logo<sup>M</sup>.

Mention de source, photos de la page couverture :

Banff, Alberta © Jim Moyes 2003

O-Train © Environnement Canada 2002, Photolux Commercial Studio

Québec City, Québec © Jim Moyes 2003





Environnement  
Canada

Environment  
Canada

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2007–2009

# Stratégie de développement durable 2007–2009 d'Environnement Canada



[www.ec.gc.ca](http://www.ec.gc.ca)

Canada 

**Le développement durable est un développement qui permet de répondre aux besoins des générations présentes sans compromettre la possibilité pour les générations futures de satisfaire les leurs.**

**Il s'agit d'un concept en évolution constante reposant sur l'intégration de questions d'ordre social, économique et environnemental, et tributaire, notamment, de la réalisation des objectifs suivants :**

- a) l'intégration de l'environnement et de l'économie;**
- b) la protection de la santé des Canadiens;**
- c) la protection des écosystèmes;**
- d) le respect des obligations internationales;**
- e) la promotion de l'équité;**
- f) une approche intégrée pour la planification et la prise de décisions, grâce à l'évaluation de solutions économiques en fonction de leurs effets sur l'environnement et les ressources naturelles, et l'évaluation des solutions écologiques en fonction de leurs effets sur l'économie;**
- g) la prévention de la pollution;**
- h) le respect de la nature et des besoins des générations à venir.**

**Extrait de la *Loi sur le vérificateur général*  
(révisée en 1995)**

# Message de la Ministre

---

Je suis heureuse de présenter au Parlement et aux Canadiens la quatrième stratégie de développement durable d'Environnement Canada. Le nouveau gouvernement du Canada reconnaît que la protection et le maintien de notre environnement naturel sont essentiels pour notre qualité de vie, notre prospérité ainsi que la santé et le bien-être des Canadiens. L'intégration environnementale, économique et sociale dans un gouvernement responsable et dans la société en général, est réellement la base d'un développement durable à long terme.

La *Stratégie de développement durable 2007–2009* d'Environnement Canada attire l'attention des Canadiens sur les engagements clés qu'Environnement Canada entreprendra au cours des trois prochaines années et démontre comment, en tant que gouvernement, nous reflèterons mieux les facteurs sociaux et économiques qu'appuie l'engagement d'Environnement Canada en matière de durabilité de l'environnement.

Au cours de la dernière année, Environnement Canada a accepté un nouveau défi à titre de responsable officiel parmi les ministères fédéraux de l'élaboration d'une approche coordonnée à l'égard des stratégies de développement durable. Ce fut pour moi un plaisir d'observer les progrès importants réalisés dans le cadre de ces mesures de collaboration entre les ministères fédéraux.

Pour la première fois dans l'élaboration des stratégies de développement durable, les ministères et organismes produiront un rapport de leurs progrès dans des secteurs clés, notamment l'assainissement de l'air, la salubrité de l'eau, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, les collectivités durables, le développement durable et l'utilisation des ressources naturelles ainsi que la gouvernance du développement durable.

Ces mesures appuient clairement l'approche environnementale du gouvernement et notre engagement envers des initiatives, telles que la *Loi canadienne sur la qualité de l'air*, un plan d'ensemble qui donnera lieu à des résultats tangibles pour les Canadiens là où cela est le plus important, c'est-à-dire dans leurs foyers et dans leurs collectivités.

Notre gouvernement poursuit une approche environnementale qui est pratique et axée sur les résultats, qui protège notre santé et qui préserve notre patrimoine naturel dès maintenant et pour l'avenir. Il s'agit d'une approche à laquelle participent différents ordres de gouvernement, des industries et des intervenants et qui fournira des avantages durables pour les Canadiens.

Le cadre décrit dans les pages suivantes établit une base solide permettant d'élaborer des solutions créatives, de prendre des mesures concrètes et de travailler en collaboration à l'échelle communautaire, nationale et internationale en vue de favoriser une qualité de vie plus durable dès maintenant et pour les générations à venir.



Rona Ambrose, c.p., député  
Le ministre de l'Environnement

# Préface

---

En vertu des modifications apportées en 1995 à la *Loi sur le vérificateur général*, des ministères et organismes fédéraux précis doivent préparer et mettre à jour une stratégie de développement durable (SDD) tous les trois ans. Ces stratégies sont un élément clé de l'approche du gouvernement à l'égard du développement durable. Elles décrivent les buts, les objectifs et les engagements qu'entreprendra un ministère en vue de mieux intégrer le développement durable dans ses politiques, programmes et opérations.

La *Stratégie de développement durable 2007–2009* (SDD 2007–2009) est la quatrième série de stratégies d'Environnement Canada. Elle décrit les mesures qu'entreprendra Environnement Canada au cours des trois prochaines années afin de renforcer l'intégration du développement durable dans la planification et la réalisation des résultats stratégiques du Ministère.

La stratégie indique aux Canadiens l'engagement du Ministère relatif au développement durable dans ses propres activités ainsi que son engagement à l'égard de l'approche fédérale coordonnée relativement à la quatrième série des stratégies ministérielles de développement durable. Au printemps 2006, Environnement Canada a dirigé une initiative à l'échelle du gouvernement visant à renforcer la cohérence et la responsabilisation parmi les SDD des ministères, ce qui a entraîné un ensemble d'objectifs fédéraux en matière de développement durable et un cadre commun de déclaration.

Cette stratégie s'appuie sur les forces des trois stratégies de développement durable précédentes du Ministère, répond à l'approche stratégique intégrée du Ministère et au cadre de gestion connexe, et fait preuve de leadership vis à vis de l'approche fédérale coordonnée jusqu'à la quatrième série des stratégies ministérielles de développement durable.

# Table des matières

---

<b>Message de la Ministre</b> .....	<b>iii</b>
<b>Préface</b> .....	<b>iv</b>
<b>Chapitre 1 - Introduction</b> .....	<b>1</b>
1.1 Approche d'Environnement Canada à l'égard du développement durable .....	2
1.2 SDD 2007–2009 : Réagir au contexte en évolution.....	3
1.2.1 S'appuyer sur une base solide .....	3
1.2.2 Contexte ministériel .....	4
1.2.3 Contexte fédéral .....	5
<b>Chapitre 2 - Adopter une nouvelle approche à l'échelle du gouvernement</b> .....	<b>6</b>
2.1 Quatrième série : Assurer la cohérence .....	9
2.1.1 Écologisation des opérations gouvernementales .....	9
2.2 Quatrième série : Renforcer la responsabilisation.....	11
2.3 Aller de l'avant.....	12
<b>Chapitre 3 - SDD 2007–2009 : Modèle logique et engagements</b> .....	<b>13</b>
But n° 1 : Protection de l'environnement.....	15
But n° 2 : Services météorologiques et environnementaux .....	19
But n° 3 : Durabilité de l'écosystème.....	23
But n° 4 : Processus décisionnel intégré renforcé .....	28
<b>Chapitre 4 - Cadre de rendement pour la SDD 2007–2009</b> .....	<b>34</b>



# Chapitre 1 - Introduction

Environnement Canada (EC) a un large mandat qui cible surtout la durabilité de l'environnement. Ce mandat comprend la préservation de la qualité de l'environnement naturel ainsi que des ressources et des eaux renouvelables, la prestation de services météorologiques et la coordination des politiques et des programmes environnementaux du gouvernement du Canada. Les services et produits du Ministère contribuent grandement à la santé, au mieux-être, à la prospérité et à la qualité de la vie des Canadiens et des collectivités.

Le Canada dispose d'abondantes richesses naturelles, renfermant à l'intérieur de ses frontières 20 p. 100 des aires naturelles mondiales, 10 p. 100 des forêts mondiales et 7 p. 100 de l'eau douce renouvelable mondiale. Ces ressources contribuent de façon significative à la prospérité économique du Canada et permettent en même temps d'offrir des services essentiels à la santé des écosystèmes et au mieux-être des Canadiens.

Les effets de la dégradation environnementale sur la santé humaine se font sentir dans de nombreuses collectivités canadiennes. Par exemple, le nombre et la sévérité des jours de smog sont en progression ces dernières années partout au Canada. La pollution atmosphérique est liée à différents degrés à un grand nombre de problèmes de santé comme l'asthme et les maladies cardiovasculaires et donne lieu à des milliers de décès prématurés chaque année. Elle

## Mandat d'Environnement Canada

- La conservation et l'amélioration de la qualité de l'environnement naturel, notamment celle de l'eau, de l'air et du sol.
- Ressources renouvelables, notamment les oiseaux migrateurs et la flore et la faune sauvage en général.
- Eaux.
- Météorologie.
- Application des règles ou règlements pris par la Commission mixte internationale au sujet des eaux limitrophes.
- Coordination des politiques et des programmes du gouvernement du Canada en matière de conservation et d'amélioration de la qualité de l'environnement naturel.

*Loi sur le ministère de l'Environnement*

entraîne également de réelles conséquences sur la nature et contribue à l'acidification des lacs, à la bioaccumulation de substances toxiques et à la perte de la biodiversité.

Le Canada est reconnu à l'échelle mondiale pour ses richesses naturelles en eau, mais ces richesses sont de plus en plus à risque

en raison d'une demande croissante et des polluants provenant des produits chimiques et des eaux usées. Les industries, comme les pâtes et papiers, les industries agricoles, pétrolières et gazières, les industries de production d'électricité, de transport, du tourisme et de loisirs dépendent des services d'approvisionnement en eau des écosystèmes canadiens.

Dans un pays où les ressources naturelles sont un moteur du développement économique et de la création d'emploi, la dégradation de l'environnement peut entraîner des coûts économiques réels aujourd'hui et à l'avenir, y compris la perte de ressources et de productivité du travail, et accabler plus lourdement le système de soins de santé. Au niveau national et international, il existe clairement un besoin d'assurer une gestion durable de nos ressources et de notre environnement.

Les Canadiens sont également vulnérables aux conditions climatiques et météorologiques, telles que les températures et les précipitations extrêmes, l'état de la glace de mer, les variations des niveaux d'eau, ainsi qu'aux phénomènes météorologiques exceptionnels et aux catastrophes naturelles. Ces conditions peuvent nuire à l'environnement, à la santé des

Canadiens, aux propriétés et entreprises et avoir une incidence négative et souvent coûteuse sur l'ensemble de l'économie canadienne.

Environnement Canada a élaboré une nouvelle approche stratégique intégrée en vue d'appuyer le cadre de gestion qui permet au Ministère de mieux répondre à la gamme de plus en plus complexe de défis environnementaux auxquels font face les Canadiens. En même temps, l'approche stratégique et le cadre renforcent la capacité du Ministère à faire preuve de leadership et à assurer un rôle de coordination relativement au programme de durabilité de l'environnement à l'échelle du gouvernement.

Cette nouvelle approche a permis d'établir un ensemble concentré de priorités ministérielles, a réparti les ressources en vue de réaliser ces priorités et a établi des systèmes de déclaration efficaces visant à évaluer les progrès, renforçant ainsi la capacité du Ministère à rendre compte aux Canadiens.

Elle est fondée sur l'opinion que l'atteinte des plus hauts niveaux de qualité environnementale permet d'améliorer la qualité de vie des Canadiens, y compris leur santé et bien-être, de préserver le milieu naturel du Canada et de renforcer la compétitivité à long terme du Canada.

## **1.1 Approche d'Environnement Canada à l'égard du développement durable**

Depuis plus de deux décennies, le développement durable a été avancé comme un moyen de réconciliation du développement humain avec les systèmes écologiques de la planète. Le gouvernement du Canada a reconnu le développement durable dans une loi comme un « concept en évolution constante reposant sur l'intégration de questions d'ordre social, économique et environnemental » (Loi sur le vérificateur général, révisée en 1995).

L'intégration de la durabilité de l'environnement à la concurrence et à la productivité économique ainsi qu'à l'équité sociale est au centre du développement durable et de la quatrième SDD d'Environnement Canada. Il s'agit d'une approche qui cherche à assurer que nous ne compromettons pas, en satisfaisant nos besoins, la possibilité pour les générations à venir de satisfaire les leurs.

À titre de principal ministère fédéral chargé du volet environnement, il incombe clairement à Environnement Canada d'appuyer le « pilier » environnemental du développement durable. C'est un aspect reconnu au sein du cadre de gestion du Ministère, qui vise trois résultats clés : la protection environnementale, les Services météorologiques et environnementaux et la durabilité de l'écosystème.

Le Ministère offre également des renseignements, des programmes et des services environnementaux qui permettent aux décideurs de mieux intégrer les coûts et valeurs réels associés à l'environnement au processus décisionnel social et économique. De nombreux exemples de la contribution d'Environnement Canada sont mis en évidence dans le présent document.

En raison de l'orientation claire du Ministère en faveur de la durabilité environnementale, la SDD 2007–2009 vise à renforcer la capacité d'Environnement Canada à intégrer, au cours des trois prochaines années, les considérations

sociales et économiques à notre propre politique, programme et processus décisionnel opérationnel au sein du Ministère et, le cas échéant, en collaboration avec des partenaires. En renforçant notre capacité à appuyer le processus décisionnel intégré à venir, nous améliorerons nos chances de réussite à protéger et à conserver l'environnement du Canada, ainsi qu'à s'y adapter, aujourd'hui et à long terme.

Par conséquent, la SDD 2007–2009 permet au Ministère de :

- renforcer sa capacité à appuyer le développement durable en même temps que de continuer à faire progresser son rôle en vue d'offrir des renseignements, des programmes et des services environnementaux qui permettent aux Canadiens de favoriser davantage le développement durable;
- continuer à faire preuve de leadership dans la coordination des efforts à l'échelle du gouvernement afin de renforcer le processus de SDD.

## 1.2 SDD 2007–2009 : Réagir au contexte en évolution

La quatrième SDD d'Environnement Canada s'appuie sur une base solide découlant des trois stratégies précédentes. Elle s'aligne également sur la nouvelle approche stratégique intégrée et de gestion du Ministère en plus d'appuyer l'approche fédérale coordonnée élaborée en vue de la quatrième série des stratégies ministérielles de développement durable.

### 1.2.1 S'appuyer sur une base solide

Au cours des trois séries de stratégies, Environnement Canada a fait progresser l'intégration du développement durable dans ses politiques, programmes et opérations, notamment grâce aux approches stratégiques intégrées qui ont guidé la deuxième et la troisième SDD : information nécessaire à la

prise de décisions, instruments innovateurs et partenariats favorisant le développement durable. Ces approches intégrées ont aidé à définir les outils et les stratégies qui favorisent davantage un processus décisionnel intégré et équilibré. Elles continueront à orienter les mesures du Ministère au cours de la progression du développement durable.

Néanmoins, les rapports d'étape ministériels portant sur la SDD 2004–2006, les consultations internes et le relevé des questions d'intérêt permettent d'identifier les défis et les faiblesses présents dans le processus de stratégies ministérielles de développement durable, principalement en ce qui a trait aux systèmes de gestion interne. Ces défis comprennent la nécessité d'avoir des

engagements mieux ciblés et mesurables, des rapports sur le rendement axés davantage sur les résultats et de meilleurs systèmes de suivi et d'évaluation.

Dans le cadre de la SDD 2007–2009, Environnement Canada poursuit son travail pour renforcer la mesure du rendement et les rapports axés sur les résultats et veillera à ce que les rôles et responsabilités soient définis clairement et pour cibler un nombre restreint d'engagements importants. Ces engagements mettent en évidence les domaines où le Ministère réalisera des progrès tangibles au cours des trois prochaines années.

La stratégie tiendra compte du relevé des questions d'intérêt susmentionné préparé avant les consultations internes portant sur le cadre de la stratégie. Elle identifie les occasions et les défis importants d'Environnement Canada sur le plan environnemental, économique et social et représente le fondement de l'élaboration des engagements dans le cadre de la stratégie.

Les consultations ministérielles, qui ont eu lieu pendant le processus de renouvellement de la stratégie, ont permis de confirmer l'approche choisie, d'identifier les défis et les occasions pour la SDD 2007–2009, de valider les buts et les objectifs de modèle logique<sup>1</sup> et d'élaborer les engagements propres à chaque secteur du Ministère.

### 1.2.2 Contexte ministériel

Au cours des deux dernières années, Environnement Canada a élaboré et mis en œuvre une nouvelle approche stratégique intégrée. L'approche et le cadre de gestion qu'elle appuie, la structure de gestion des résultats, ont été conçus de sorte à renforcer la capacité du Ministère à réaliser les résultats stratégiques, à évaluer les progrès et à être responsable des résultats obtenus. Il s'agit de la base des trois résultats stratégiques actuels du Ministère :

- Protection de l'environnement : Les Canadiens et leur environnement sont protégés contre les effets de la pollution et des déchets.
- Services environnementaux et météorologiques : Les prévisions météorologiques et les services environnementaux réduisent les risques et contribuent au mieux-être des Canadiens.
- Durabilité de l'écosystème : Le capital naturel du Canada est restauré, conservé et amélioré.

Le nouveau cadre de gestion du Ministère a permis d'harmoniser plus étroitement notre SDD ainsi que nos systèmes de planification et d'établissement de rapports sur ceux de la structure de gestion des résultats. Le modèle logique de la SDD 2007–2009 reflète sur le plan structurel les éléments de la structure de gestion des résultats du Ministère, mais établit une perspective du développement durable dans ses buts, objectifs, résultats et engagements.

On prévoit que cette harmonisation renforcera l'intégration du développement durable dans l'exécution des résultats stratégiques du Ministère, fournira une structure de gestion solide afin d'appuyer l'application des engagements de la SDD, veillera à ce que les rôles et les responsabilités soient définis clairement et renforcera la mesure du rendement et les rapports axés sur les résultats. (Le chapitre 4 renferme de plus amples renseignements sur la mesure de rendement et la production de rapports.)

Cependant, en tant que document d'orientation stratégique, la SDD a également été conçue pour faire preuve de la souplesse nécessaire pour répondre aux changements d'orientation des politiques et, par conséquent, au modèle logique de la stratégie.

<sup>1</sup> Un modèle logique est un graphique qui détermine les liens de cause à effet entre les activités d'une politique, d'un programme ou d'un projet et l'atteinte des résultats. Il illustre le lien entre les activités ou le travail prévus et les résultats visés.

### 1.2.3 Contexte fédéral

La SDD 2007–2009 à Environnement Canada repose également sur une connaissance de l'approche fédérale coordonnée dans le cadre de la quatrième série de stratégies ministérielles de développement durable : une initiative pangouvernementale dirigée par Environnement Canada visant à renforcer la cohérence et la responsabilisation parmi les SDD ministérielles. Un grand nombre des engagements de la SDD 2007–2009 appuient les buts fédéraux en matière de développement durable qui ont été élaborés dans le cadre de cette initiative.

S'appuyant sur le document d'orientation, *Coordination de la quatrième série de stratégies ministérielles de développement durable*, les ministères, y compris Environnement Canada, ont contribué aux buts fédéraux en matière de développement durable, lorsque ceux-ci correspondent à leur mandat, tout en continuant

de remplir leurs propres engagements énoncés dans les SDD ministérielles.

On prévoit qu'en indiquant comment les activités ministérielles soutiennent les grands buts et objectifs fédéraux en matière de développement durable, les Canadiens auront une meilleure idée de la manière dont le gouvernement fédéral s'y prend, de manière continue, pour veiller à améliorer notre qualité de vie. Parallèlement, une meilleure coordination accentuera la responsabilisation, favorisera le rendement à l'échelle du gouvernement et concentrera et stimulera l'activité dans certains domaines clés.

On pourra trouver plus d'information sur la façon dont le gouvernement collabore aux différents mandats ministériels afin de favoriser le développement durable en consultant le chapitre 2 « Adopter une nouvelle approche à l'échelle du gouvernement ».

# Chapitre 2 - Adopter une nouvelle approche à l'échelle du gouvernement

---

En matière de politique publique, le développement durable constitue un objectif essentiel tant au Canada qu'à l'étranger. Il s'agit là d'un concept intrinsèquement interdépendant qui dépasse le cadre des mandats ministériels et des secteurs politiques traditionnels, et qui demande une action interministérielle coordonnée.

Après une décennie de mise en œuvre, les stratégies de développement durable ont démontré qu'elles pouvaient produire des résultats concrets au niveau ministériel. Comme l'a fait remarquer le Bureau du commissaire à l'environnement et au développement durable, le fait de renouveler les stratégies ministérielles de développement durable tous les trois ans a permis de prendre de nouveaux engagements décisifs<sup>2</sup>.

S'il est vrai que le gouvernement fédéral a pour sa part fait des progrès en matière de collaboration horizontale à l'appui du développement durable, des défis restent à relever. En vertu de l'approche ministérielle actuelle, le développement durable s'est retrouvé largement cloisonné dans les secteurs d'intervention propres à chaque institution, limitant ainsi la collaboration en matière d'initiatives pangouvernementales.

En 2005, Environnement Canada a assumé un rôle de leadership, d'orientation et de coordination à l'égard du processus ministériel de stratégies de développement durable afin de permettre une plus grande cohérence pangouvernementale et d'accroître l'efficacité.

La quatrième série de SDD offre une occasion de mettre en œuvre les prémices d'une nouvelle approche fédérale coordonnée à l'égard du développement durable. Environnement Canada a dirigé un processus de collaboration interministérielle qui a donné lieu à l'élaboration d'un document d'orientation à l'attention des ministères et organismes fédéraux dans le cadre de la préparation de la quatrième série de SDD, *Coordination de la quatrième série de stratégies ministérielles de développement durable*.

Pour la première fois depuis que l'obligation de préparer des SDD est entrée en vigueur, le document d'orientation jette les bases d'un rapport pangouvernemental portant sur des questions clés liées au développement durable à l'échelle fédérale.

En se fondant sur le processus de collaboration élaboré dans le cadre de la quatrième série de SDD, les ministères et les organismes travaillent :

---

<sup>2</sup> Bureau du vérificateur général du Canada, 21 juin 2006 – *Points de vue du CEDD sur les stratégies de développement durable* (présentation du réseau interministériel sur les stratégies de développement durable).

- à assurer la cohérence des processus de SDD en fonction d'un ensemble de buts fédéraux communs en matière de développement durable (voir les tableaux A et B);
- à renforcer la responsabilisation envers les Canadiens en élaborant des normes de mise en forme communes afin de permettre la production de rapports pangouvernementaux sur les buts fédéraux en matière de développement durable.

## Tableau A

### Buts du gouvernement fédéral en matière de développement durable : Qualité environnementale

Buts	1. Approvisionnement assuré en eau propre pour les personnes et les écosystèmes marins et dulçaquicoles	2. De l'air pur à respirer, essentiel au bon fonctionnement des écosystèmes	3. Réduire les émissions de gaz à effet de serre
Objectifs et résultats connexes	1.1 Les gens ont accès à l'eau propre	2.1 Réduire les risques pour la santé humaine et le bien être causés par la mauvaise qualité de l'air	3.1 Accroître la résilience au changement de climat
	1.1.1 Réduction de la pollution de l'eau	2.1.1 Réduction des émissions de contaminants de l'air intérieur et extérieur et de l'exposition à ces contaminants	3.1.1 Compréhension des répercussions des changements climatiques et diminution de la vulnérabilité
	1.1.2 Amélioration de la qualité de l'eau potable et de la gestion des eaux usées, notamment sur les terres fédérales et dans les réserves des Premières nations		3.1.2 Adaptation du Canada aux changements climatiques
	1.2 Les gens économisent l'eau	2.2 Les solutions d'assainissement de l'air du Canada appuient la compétitivité à long terme	3.2 Élaborer et appliquer des solutions à long terme en matière de changements climatiques
	1.2.1 Amélioration des économies d'eau et de l'utilisation durable de l'eau	2.2.1 Soutien et promotion des solutions d'assainissement de l'air (notamment les mécanismes du marché et la mise au point de technologies écologiques)	3.2.1 Soutien aux technologies propres (notamment dans les domaines de la construction, des transports et des procédés industriels)
			3.2.2 Promotion d'une énergie propre et renouvelable
	1.3 Conserver et protéger les écosystèmes aquatiques (marins et d'eau douce) et la biodiversité	2.3 Réduire les effets environnementaux de la pollution atmosphérique sur les écosystèmes, ainsi que sur le patrimoine naturel et bâti	3.3 Atténuer et réduire les émissions qui contribuent aux changements climatiques
	1.3.1 Protection des ressources marines et dulçaquicoles et soutien continu des écosystèmes et de la biodiversité	2.3.1 Réduction et atténuation des menaces que représente la pollution atmosphérique pour les écosystèmes et le patrimoine naturel et bâti	3.3.1 Réduction des émissions
	1.3.2 Accroissement des connaissances sur les ressources en eau		

## 2.1 Quatrième série : Assurer la cohérence

Les buts fédéraux en matière de développement durable élaborés dans le cadre de la quatrième série de SDD s'articulent principalement autour de questions touchant à l'intégration de la durabilité environnementale à la santé humaine, à la productivité économique et à la compétitivité. Les buts visent tant la qualité de l'environnement (air pur, eau propre et réduction des émissions de gaz à effet de serre : voir le tableau A) que la gestion du développement durable (collectivités durables, développement et utilisation durables des ressources naturelles et gouvernance en vue du développement durable : voir le tableau B).

Cette approche tient compte des liens fondamentaux qui existent dans les secteurs environnementaux socio-économiques. Elle reconnaît également la nécessité de s'assurer que le développement économique favorise le progrès social et respecte l'environnement; que la santé humaine et la santé des écosystèmes constituent des éléments essentiels de la productivité et de l'équité sociale; et que la politique environnementale favorise la prospérité et permet de bâtir des collectivités solides.

Les buts ont été fixés à la suite de vastes consultations interministérielles et correspondent aux enjeux reconnus comme prioritaires dans le cadre des précédentes séries de stratégies ministérielles de développement durable, et constituent les priorités actuelles du gouvernement. On a incité les ministères à fixer des engagements ministériels visant à soutenir les buts fédéraux en matière de développement durable, lorsque ceux-ci correspondent à leur mandat, tout en continuant de remplir leurs propres engagements énoncés dans les SDD ministérielles.

Les buts fédéraux en matière de développement durable visent à assurer

la cohérence des SDD ministérielles en établissant une orientation commune axée sur les enjeux stratégiques importants qui reflètent l'engagement du gouvernement en matière de développement durable; à dynamiser le développement durable à l'échelle du gouvernement fédéral; et à amener les parties intéressées à agir.

L'élaboration de directives dans le cadre des stratégies ministérielles de développement durable est considérée comme étant un processus itératif. Même si certains objectifs fédéraux précis ont été définis pour cette série de stratégies, ces directives visent à élargir la portée des buts fédéraux et à approfondir l'intégration des considérations sociales, économiques et environnementales.

### 2.1.1 Écologisation des opérations gouvernementales

Les buts du gouvernement fédéral en matière de développement durable se déclinent en un ensemble de sous-objectifs élaborés dans le cadre d'une approche axée sur les résultats liée à l'écologisation des opérations du gouvernement, en vertu d'une initiative menée par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, en collaboration avec Environnement Canada et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

Un ensemble de buts pangouvernementaux et de mesures de rendement communes ont été établis pour les trois secteurs prioritaires suivants : immeubles éconergétiques (efficacité énergétique dans les édifices fédéraux); parcs automobiles et achats écologiques. Dans le cadre de cette initiative, d'autres possibilités d'écologisation des opérations gouvernementales ont également été relevées notamment dans les domaines de la gestion des déchets; de la gestion de l'utilisation des installations et des terrains; de la conformité à la réglementation et de la gérance écologique.

## Tableau B

### Objectifs fédéraux en matière de développement durable : Gestion du développement durable

Buts	4. Les collectivités bénéficient d'une économie prospère, d'une société dynamique et équitable et d'un environnement sain pour les générations actuelles et futures	5. Développement et utilisation durables des ressources naturelles	6. Renforcer les mécanismes fédéraux de gouvernance et de prise de décisions afin de soutenir le développement durable
Objectifs et résultats connexes	4.1 Maintenir et promouvoir le bien être social dans les collectivités	5.1 Réduire les effets négatifs sur les écosystèmes et la santé publique de l'utilisation des ressources	6.1 Des structures et des processus organisationnels soutiennent des objectifs de développement durable valables et importants
	4.1.1 Les collectivités sont en mesure d'assurer un développement social durable	5.1.1 Accroissement de l'intégration à la prise de décisions des connaissances au sujet des effets sur la santé et l'environnement	6.1.1 Intégration des engagements des SDD aux processus principaux de planification et de production de rapports des ministères et des organismes
			6.1.2 Mécanismes de gouvernance clairs et efficaces pour l'intégration du développement durable à la prise de décisions [p. ex. Évaluation environnementale stratégique (EES)]
	4.2 Encourager des économies locales dynamiques et concurrentielles	5.2 Maintenir et renforcer la compétitivité de l'économie canadienne par le développement et l'utilisation durables des ressources naturelles	
	4.2.1 Les collectivités sont en mesure de s'adapter et de maintenir ou générer des activités économiques durables	5.2.1 Promotion de la consommation et de la production durables des ressources naturelles	
	4.3 Promouvoir un haut degré de qualité environnementale au sein des collectivités	5.3 Promouvoir l'utilisation responsable des ressources naturelles de manière à préserver et protéger la qualité de l'environnement	
	4.3.1 Application, dans les collectivités canadiennes, de saines pratiques de gestion des ressources naturelles, d'initiatives d'intendance et de conservation de la biodiversité	5.3.1 Promotion de l'exploitation durable des ressources naturelles	
4.3.2 Réduction des risques pour la santé humaine et écosystématique posés par les substances nocives (p. ex. assainissement des sites contaminés fédéraux)			

En ce qui concerne les trois secteurs prioritaires, on s'attend à ce que les ministères et organismes s'engagent à atteindre les buts pangouvernementaux et à utiliser les mesures de rendement recommandées, lorsque celles-ci s'appliquent à la nature de leurs activités. Les trois secteurs prioritaires, les buts et les mesures de rendement connexes sont intégrés aux buts suivants de l'administration fédérale en matière de développement durable : la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la gouvernance pour un développement durable.

Ces mesures démontrent l'engagement du gouvernement à prêcher par l'exemple en ce qui a trait aux initiatives en matière d'intendance environnementale, y compris la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les activités fédérales et appuient l'approche nationale du gouvernement visant à réduire les émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre.

## 2.2 Quatrième série : Renforcer la responsabilisation

La responsabilisation à l'égard des progrès du gouvernement en matière de développement durable a été renforcée pour la quatrième série des SDD au moyen de l'établissement de mesures qui facilitent la production de rapports à l'échelon fédéral.

Un modèle commun de présentation des buts fédéraux en matière de développement durable a été élaboré. Ce modèle permettra la production coordonnée de rapports pangouvernementaux sur les buts fédéraux en matière de développement durable pour la première fois depuis l'établissement d'un processus de préparation des SDD. À long terme, ces mesures amélioreront la capacité du gouvernement de mesurer les résultats, d'en rendre compte et de communiquer aux Canadiens ses priorités en matière de développement durable, y compris les buts et les objectifs généraux dont le gouvernement peut être tenu responsable.

Un ensemble de normes graphiques communes pour la production des documents se rapportant aux SDD pour tous les ministères et organismes a également été créé et continuera d'être utilisé afin de garantir la cohérence dans l'ensemble des stratégies. La création d'une « présentation uniforme » accroîtra l'accès aux documents pour les Canadiens.

Après le dépôt de la quatrième série de SDD ministérielles, un rapport de synthèse fédéral sur les buts de développement durable sera compilé par Environnement Canada. Le rapport de synthèse, fondé sur les engagements des SDD ministérielles associés aux buts du gouvernement fédéral en matière de développement durable, vise à :

- servir de base aux ministères au cours de l'évaluation de la portée et de la pertinence des engagements des SDD ministérielles par rapport aux buts du gouvernement fédéral à l'égard du développement durable;
- faciliter l'observation des tendances et les comparaisons entre les ministères;
- favoriser le rendement pangouvernemental à l'égard des buts du gouvernement fédéral liés au développement durable;
- contribuer à la transparence et à la responsabilisation du processus de rapports lié aux SDD.

## 2.3 Aller de l'avant

À la suite du dépôt de la quatrième série de SDD ministérielles, Environnement Canada continuera à collaborer avec les autres ministères et organismes dans le but de renforcer la cohérence et l'efficacité du processus d'élaboration des SDD.

Par exemple, Environnement Canada collaborera au cours de la prochaine année avec les ministères et les organismes afin de passer en revue l'état des systèmes de gestion actuels pour le processus d'élaboration des SDD. Selon les résultats de cette évaluation, Environnement Canada travaillera de concert avec le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, au besoin, pour déterminer comment les outils et les mécanismes existants peuvent être renforcés ou mieux appliqués au sein des ministères afin d'améliorer la planification de la gestion et la reddition des comptes en regard des engagements de la stratégie.

Les ministères et les organismes poursuivront aussi leurs activités conjointes sur des questions précises qui contribuent à l'avancement des buts du développement durable à l'échelle du gouvernement. Pour Environnement Canada, il s'agit d'initiatives telles que :

- le groupe de travail interministériel des instruments économiques pour l'efficacité du carburant, une initiative dirigée par Transports Canada en partenariat avec Finances Canada, Ressources naturelles Canada, Industrie Canada et Environnement Canada, dans l'intention

### Rapport de 2006 de la commissaire à l'environnement et au développement durable

Dans son rapport, la commissaire a recommandé qu'Environnement Canada collabore avec les ministères et les organismes en vue de relever des façons d'améliorer la planification, la mise en œuvre et le suivi des engagements. Le cas échéant, Environnement Canada devrait demander conseil et appui au Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada pour l'établissement et le renforcement de processus appropriés de gestion à l'appui des engagements des ministères et organismes.

d'étudier l'utilisation des mesures de stimulation du marché afin d'accroître la production et l'achat de véhicules non polluants;

- la conception et la promotion de nouveaux guides et d'outils de formation en matière de développement durable du gouvernement du Canada à l'intention du personnel du domaine des politiques à l'échelle de l'administration fédérale, une initiative dirigée par Santé Canada avec la participation d'un grand nombre de ministères et d'organismes, et en collaboration avec l'École de la fonction publique du Canada.

# Chapitre 3 - SDD 2007–2009 : Modèle logique et engagements

La SDD 2007–2009 d'Environnement Canada renforce l'intégration du développement durable dans la planification et la réalisation des résultats stratégiques du Ministère, comme l'illustre le modèle logique de la stratégie. Elle décrit les liens qui existent entre les activités de la stratégie et l'atteinte de ses résultats à long terme, en plus de servir de base pour élaborer des stratégies de mesure et d'évaluation du rendement (voir le tableau C).

Le modèle logique s'inspire de la vision de la stratégie : atteindre le plus haut niveau de qualité environnementale afin d'améliorer la santé et le bien-être des Canadiens, préserver notre milieu

naturel et promouvoir notre compétitivité à long terme dans le but d'améliorer la qualité de vie des Canadiens, et ce, dans le respect des générations actuelles et futures.

Les quatre objectifs à long terme de la stratégie reflètent les résultats stratégiques de la structure de gestion des résultats du Ministère mais sont élaborés en fonction du développement durable, mettant l'accent sur la capacité d'Environnement Canada d'intégrer des considérations d'ordre social et économique dans la planification et l'exécution de priorités ministérielles. Ces objectifs sont les suivants :

- Les Canadiens et leur environnement sont protégés contre les effets de la pollution et des déchets à l'appui d'une économie durable.
- Les prévisions météorologiques et les services environnementaux réduisent les risques et contribuent au mieux-être des Canadiens.
- Le capital naturel du Canada est géré de sorte à protéger et à accroître sa capacité de fournir des biens et des services écologiques qui offrent des avantages sociaux et économiques tangibles.
- Un processus décisionnel intégré et renforcé par l'exécution des résultats stratégiques ministériels.

Le modèle logique pour la SDD 2007–2009 est soutenu par un plan d'action interne qui identifie les cibles, les échéanciers et les mesures de rendement, de même que l'obligation de rendre compte pour chacun

## **SDS 2007–2009 : Éléments du modèle logique**

**Buts :** Donnent une orientation générale et les paramètres d'action à long terme (10 ans).

**Objectifs :** Définissent l'objectif général découlant de chaque but à moyen terme (5 à 8 ans).

**Résultats :** Se produisent quand les engagements ont été remplis. Des progrès tangibles seraient déclarés dans le délai de trois ans de la SDD.

**Engagements :** Mesures à entreprendre pendant la durée de la SDD pour obtenir les résultats connexes et pour contribuer aux objectifs et aux buts afférents.

des engagements pris dans le cadre de la stratégie. Il pose les jalons de la définition de la reddition de comptes, du suivi des progrès et du partage des résultats obtenus.

Les pages qui suivent décrivent les engagements qu'Environnement Canada

entreprendra au cours des trois prochaines années dans le cadre de la SDD 2007–2009. Un grand nombre de ces engagements appuient les buts du gouvernement fédéral en matière de développement durable et sont identifiés comme tels.

## Tableau C

### Modèle logique - Stratégie de développement durable 2007–2009

	Atteindre le plus haut niveau de qualité environnementale afin d'améliorer la santé et le mieux-être des Canadiens, préserver notre milieu naturel et promouvoir notre compétitivité à long terme dans le but d'améliorer la qualité de vie des Canadiens, et ce, dans le respect des générations actuelles et futures			
<b>Buts</b> (Résultats à long terme)	1. Les Canadiens et leur environnement sont protégés contre les effets de la pollution et des déchets à l'appui d'une économie durable	2. Les prévisions météorologiques et les services environnementaux réduisent les risques et contribuent au mieux-être des Canadiens	3. Le capital naturel du Canada est géré de sorte à protéger et à accroître sa capacité de fournir des biens et des services écologiques qui offrent des avantages sociaux et économiques tangibles	4. Un processus décisionnel intégré est renforcé par l'exécution des résultats stratégiques ministériels
<b>Objectifs</b> (Résultats à moyen terme)	1.1 Les risques que posent pour les Canadiens et leur économie les polluants atmosphériques, les gaz à effet de serre ou d'autres substances nocives ou dangereuses dans l'environnement sont atténués	2.1 Meilleurs renseignements et connaissances sur les conditions météorologiques et environnementales afin d'exercer une influence sur la prise de décisions	3.1 La biodiversité est conservée et les ressources biologiques sont utilisées de façon durable	4.1 Des conseils stratégiques intégrés et des stratégies d'information permettent une prise de décisions efficace
	1.2 Les Canadiens adoptent des démarches de consommation et de production durables	2.2 Les Canadiens sont informés et répondent de façon pertinente aux conditions environnementales actuelles et prévues	3.2 Un approvisionnement durable en eau propre et salubre est assuré pour les personnes et les écosystèmes	4.2 Les relations avec les autres gouvernements et partenaires sont bien gérées afin de soutenir le développement durable
			3.3 Les Canadiens adoptent des approches qui assurent l'utilisation et la gestion durable du capital naturel et des paysages exploités	4.3 Les activités ministérielles sont gérées en fonction des objectifs de développement durable et leurs répercussions néfastes sont réduites ou atténuées
<b>Résultats</b> (Résultats à court terme)	<b>Résultats et engagements tels que décrits dans les pages suivantes</b> (Le modèle logique s'appuie sur le Plan d'action interne qui expose les activités, les objectifs et la mesure du rendement.)			

## But n° 1 : Les Canadiens et leur environnement sont protégés contre les effets de la pollution et des déchets à l'appui d'une économie durable

La santé des Canadiens, nos progrès socio-économiques et notre qualité de vie sont fondamentalement liés à la qualité de notre environnement. Les polluants et autres substances nocives ou dangereuses posent des menaces considérables pour la santé et le mieux-être des Canadiens et ont des impacts négatifs considérables sur l'air, l'eau et le sol. Les effets de la pollution et des déchets entraînent des coûts économiques réels, notamment en ce qui a trait à la perte de ressources et de productivité du travail, et accablent plus lourdement le système de soins de santé en raison de la pollution atmosphérique.

Environnement Canada s'emploie à protéger la santé des Canadiens et de leur environnement en élaborant et en mettant en place des stratégies, des programmes et des partenariats qui réduisent les risques posés par les polluants ou d'autres substances nocives ou dangereuses dans l'environnement et qui favorisent l'adoption d'approches de consommation et de production durables par les Canadiens.

Au cours des derniers mois, Environnement Canada a pris des mesures à l'égard d'un

grand nombre de projets qui mettent l'accent sur des résultats exprimés en termes concrets et réalisables qui contribueront à un environnement plus sain pour les générations d'aujourd'hui et de demain. Ces projets comprennent des mesures afin de réduire les émissions de mercure dans l'environnement, les émissions de substances toxiques provenant des fonderies, de même que le dépôt de la *Loi canadienne sur la qualité de l'air* proposée ainsi qu'une approche exhaustive et intégrée visant à s'attaquer à la pollution de l'air et aux émissions de gaz à effet de serre.

Tout en travaillant sur la réduction et la gestion des risques posés par les polluants, Environnement Canada continue de préconiser des projets à long terme qui appuient des régimes de consommation plus durables et des formes de production. Les engagements dans la SDD 2007–2009 tiennent compte de l'approche axée sur les résultats qui est prise par le Ministère pour faire progresser la durabilité de l'environnement et pour permettre aux Canadiens de mieux intégrer la valeur réelle de l'environnement dans leur prise de décisions.

### Objectif 1.1 : Les risques que posent pour les Canadiens et leur économie les polluants atmosphériques, les gaz à effet de serre ou d'autres substances nocives ou dangereuses dans l'environnement sont atténués

La pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre ont des effets nocifs sur la santé des Canadiens, nos écosystèmes et notre productivité économique. En réponse à cet enjeu critique, le gouvernement a proposé la *Loi canadienne sur la qualité de l'air*, qui adopte une approche intégrée, uniforme à l'échelle nationale, envers la réduction des polluants

atmosphériques et des émissions de gaz à effet de serre. Par cette Loi, le gouvernement s'est engagé à prendre des mesures qui donneront lieu à des résultats concrets pour la protection de la santé humaine et de l'environnement. Le gouvernement est également déterminé à surveiller les émissions et à mettre en place des rapports transparents et sujets à contrôle

afin que cette réduction des émissions se produise au moment prévu.

L'application d'exigences nationales en matière de réduction d'émissions au moyen d'un vaste cadre de réglementation fera en sorte de traiter toutes les sources importantes d'émissions atmosphériques. Elle améliorera non seulement la situation de la qualité de l'air ambiant au Canada, mais renforcera aussi notre capacité de participer efficacement à des forums internationaux sur les émissions atmosphériques. Par l'entremise de la SDD 2007–2009 d'Environnement Canada, le Ministère s'engage à prendre des mesures visant la réduction des émissions atmosphériques pour les secteurs clés de l'ensemble du pays.

En plus des émissions atmosphériques, on remarque une prise de conscience de plus en plus grande du lien qui existe entre l'exposition à certaines substances toxiques dans l'environnement et une gamme de maladies chroniques, troubles du développement et autres problèmes de santé chez les humains. Ces substances peuvent également poser une menace aux espèces sauvages et à l'intégrité des écosystèmes naturels. Afin de protéger la santé des Canadiens et leur environnement contre les risques causés par la pollution, les déchets et les substances préoccupantes, ces risques doivent être évalués, compris et gérés en tenant compte du cycle complet de gestion, y compris l'entreposage et le recyclage des produits contenant des substances toxiques.

**1.1.1 Résultat de la SDD :** La qualité de l'air est améliorée pour le bien de la santé des Canadiens et de l'économie du pays

**Engagement de la SDD :** Des mesures sont prises en vue de réduire les polluants atmosphériques et les émissions de gaz à effet de serre pour les secteurs clés de l'ensemble du pays

But II du DD fédéral  
But III du DD fédéral

**1.1.2 Résultat de la SDD :** Les risques que courent les Canadiens et les effets sur l'environnement posés par les substances toxiques et autres substances dangereuses sont abordés et gérés

**Engagement de la SDD :** Élaboration d'une approche axée sur le risque d'établissement de priorités pour évaluer et gérer les substances toxiques

But I du DD fédéral  
But II du DD fédéral  
But VI du DD fédéral

## Indice de la qualité de l'air axé sur la santé

Environnement Canada et Santé Canada collaborent avec les ministères provinciaux de l'environnement et de la santé, les organismes de santé locaux et les organisations non gouvernementales afin d'élaborer un indice de la qualité de l'air axé sur la santé (IQAS). Le nouvel indice est un outil de protection de la santé personnelle qui, lorsque mis en œuvre, fournira aux Canadiens la description la plus précise des risques pour la santé associés aux conditions de la qualité de l'air actuelles et prévisionnelles dans leurs collectivités.

L'accent de l'IQAS est mis sur la caractérisation des risques pour la santé liés au mélange de polluants qui ont des effets nocifs sur la santé humaine et qui peuvent être réglementés, tels que l'ozone troposphérique, les matières particulaires et le dioxyde d'azote. L'indice offre aux populations dites à risque et au grand public des messages sur la santé qui décrivent les mesures qui peuvent être adoptées afin de réduire l'exposition à l'air de piètre qualité. Cet outil utilise une échelle de 1 à 10, semblable à l'indice UV, pour diffuser ces risques et il s'agit du premier indice multi-polluants de ce genre.

L'IQAS a été mis à l'essai en Colombie-Britannique et en Nouvelle-Écosse. Les provinces et les municipalités pourront l'adopter au printemps 2007.



Photo : © Jim Moyer, 2002

### Objectif 1.2 : Les Canadiens adoptent des démarches de consommation et de production durables

La durabilité environnementale nécessite un changement social élargi vers des pratiques de production et de consommation durables qui ne rejettent pas de substances nocives ou qui ne donnent pas lieu à un gaspillage d'énergie ou de matériaux à n'importe quel stade du cycle de production. La production et la diffusion de données liées à l'environnement et à la pollution est essentiel pour informer les Canadiens au sujet des effets de leurs activités sur l'environnement, la santé humaine et des écosystèmes et les perspectives économiques.

La stratégie se concentre sur le renforcement de la cueillette de données intégrées et harmonisées sur les polluants industriels pour une gamme de programmes d'Environnement Canada et pour les autres partenaires provinciaux, régionaux et du secteur privé. Cette approche vise à réduire les efforts nécessaires par l'industrie pour rendre compte des résultats et par le gouvernement lorsque vient le temps de rassembler les données utilisées et publiées dans les provinces et les territoires et de s'assurer de leur cohérence.

Elle aidera également à augmenter la confiance dans l'information utilisée et la valeur de celle-ci en guidant la prise de décisions et en établissant des priorités.

L'industrie canadienne est le principal moteur du développement économique du pays et un partenaire important en matière de développement durable. L'établissement de partenariats et l'adoption de stratégies intégrées avec les secteurs industriels clés et

les petites et moyennes entreprises continuent d'être des domaines d'intérêt importants pour le Ministère.

Ce dernier s'engage à fournir des renseignements, des outils et des pratiques exemplaires pour permettre aux intervenants du marché de donner une dimension écologique à leurs décisions et, de ce fait, renforcer, du point de vue des affaires, la performance environnementale et durable.

1.2.1 **Résultat de la SDD** : Les Canadiens sont informés sur la pollution environnementale et prennent des mesures afin de contrer le problème

**Engagement de la SDD** : Adopter une approche plus harmonisée et intégrée à l'égard de la cueillette de renseignements sur le rejet des polluants et des autres données connexes provenant de l'industrie canadienne en vue d'informer les Canadiens et d'appuyer la prise de décisions

But V du DD fédéral  
But VI du DD fédéral

1.2.2 **Résultat de la SDD** : Approches sectorielles et autres pour promouvoir une consommation et une production durables

**Engagement de la SDD** : Encourager la consommation et la production durables par l'entremise d'initiatives, telles que l'Innovation environnementale en entreprises, qui aident à intégrer les enjeux environnementaux dans la prise de décisions par les Canadiens, les entreprises, les investisseurs et les autres intervenants du marché

But V du DD fédéral

## Innovation environnementale en entreprises

L'Innovation environnementale en entreprises (IEE) d'Environnement Canada est une initiative gouvernementale fondée sur des partenariats visant à favoriser l'innovation au niveau du développement durable et à améliorer le rendement environnemental dans le secteur des entreprises. Les principales activités dans le cadre de l'IEE portent sur des projets de recherche et de communication de données visant à mobiliser davantage les entreprises sur le thème du développement durable.

L'IEE permet d'inciter et d'appuyer les entreprises de premier plan au niveau du développement durable en rassemblant les intervenants du secteur privé, du milieu universitaire, les organisations non gouvernementales et d'autres ministères gouvernementaux dans trois secteurs : Connaissance et information, Lien entre le développement durable et la valeur pour l'entreprise et Outils et capacité. Cette approche permet à l'IEE d'appuyer la protection à long terme de l'environnement et la santé des Canadiens tout en appuyant les liens qui existent entre la durabilité des entreprises et le rendement financier. L'IEE contribue également largement à l'ensemble des initiatives du gouvernement du Canada telles que les SDD.

Pour en connaître davantage sur l'Innovation environnementale en entreprises d'Environnement Canada, consultez le site à l'adresse suivante : [www.ec.gc.ca/cei-iee/default.asp?lang=Fr&n=DC145895-1](http://www.ec.gc.ca/cei-iee/default.asp?lang=Fr&n=DC145895-1).



PHOTO : © COREL CORPORATION — 1994

## But n° 2 : Les prévisions météorologiques et les services environnementaux réduisent les risques et contribuent au mieux-être des Canadiens

Les services environnementaux et météorologiques fournis par le Service météorologique du Canada jouent un rôle important dans la protection de la santé humaine, la promotion de la concurrence et l'appui à la durabilité de l'environnement au pays. L'information scientifique essentielle ainsi fournie constitue le fondement de l'élaboration efficace de politiques au sein d'Environnement Canada, d'autres ministères et organismes fédéraux, et d'autres ordres de gouvernement.

Les travaux du Ministère aident également les industries sensibles aux conditions météorologiques, telles que les secteurs des transports, de l'énergie, des pêches, de la foresterie et du tourisme, à accroître la sécurité de leurs activités et leur efficacité économique tout en réduisant les effets de leurs activités sur l'environnement.

La quantité d'information liée aux conditions météorologiques et à l'environnement doit augmenter proportionnellement à la

complexité et à la gamme des enjeux en matière de durabilité de l'environnement, et ce, à l'appui du programme environnemental du gouvernement. Parmi les secteurs concernés, mentionnons la conservation et la mise en valeur des ressources en eau du Canada, la promotion d'un programme d'assainissement de l'air, les efforts pour mieux comprendre, gérer et réagir aux changements climatiques et le soutien aux décisions en matière de développement durable en vue de protéger le milieu naturel du Canada.

Les engagements présentés dans le cadre des deux objectifs suivants constituent des preuves manifestes du rôle d'Environnement Canada à titre de prestataire de connaissances, de renseignements et de services environnementaux pour les secteurs public et privé dans le but de permettre aux décideurs de mieux intégrer les renseignements environnementaux au processus décisionnel social et économique.

**Objectif 2.1 : Meilleurs renseignements et connaissances sur les conditions météorologiques et environnementales afin d'exercer une influence sur le processus décisionnel**

Tous les jours, les citoyens, le gouvernement, les industries et les collectivités prennent des décisions à court et à long terme qui sont sensibles aux conditions météorologiques, climatiques et environnementales. L'importance des prévisions atmosphériques et environnementales et des sciences d'adaptation connexes s'est accrue étant donné que les Canadiens deviennent plus vulnérables aux changements météorologiques, climatiques et environnementaux. Cette vulnérabilité a augmenté en partie en raison de la concentration des populations dans les milieux urbains, de l'accroissement de la dépendance à l'électricité, du vieillissement de l'infrastructure essentielle du Canada et d'une meilleure intégration à la collectivité économique mondiale.

Les données d'observation et les renseignements doivent être disponibles en temps opportun afin de permettre la diffusion

des connaissances et de l'information dans le cadre des prévisions environnementales, des prévisions de la qualité de l'air, des analyses sur la qualité de l'eau et l'alimentation en eau, et des interventions et des mesures liées aux changements climatiques à l'appui de la durabilité des écosystèmes. Une capacité de prévision environnementale multidisciplinaire appuie également les politiques et le processus décisionnel relatifs aux questions gouvernementales clés comme l'assainissement de l'air, de l'eau et des terres, l'énergie, la santé et la sécurité, et la concurrence économique.

Les engagements qui suivent sont axés sur la diffusion de l'information et visent à aider les Canadiens à minimiser les risques et à améliorer la capacité d'adaptation de nos systèmes sociaux, économiques et environnementaux aux événements environnementaux à incidence majeure.

2.1.1 **Résultat de la SDD** : La surveillance environnementale permet à Environnement Canada de déterminer, d'analyser et de prévoir les conditions météorologiques, atmosphériques, hydriques et climatiques

**Engagement en matière de SDD** : Par l'entremise de consultations auprès des parties intéressées, déterminer les lacunes dans les données hydrométriques et climatiques qui sont fournies à l'heure actuelle et pour lesquelles des modifications permettraient une prise de décisions plus éclairée

But I du DD fédéral  
But III du DD fédéral

2.1.2 **Résultat de la SDD** : La science des prévisions environnementales appuie les services météorologiques et environnementaux, le processus décisionnel et l'élaboration des politiques

**Engagement de la SDD** : Développer une capacité de prévision environnementale multidisciplinaire qui appuie les politiques et le processus décisionnel relatifs aux questions gouvernementales clés comme l'assainissement de l'air, de l'eau et des terres, l'énergie, la santé et la sécurité, et la concurrence économique

But VI du DD fédéral

## Objectif 2.2 : Les Canadiens sont informés et réagissent de façon appropriée aux conditions environnementales actuelles et prévues

Environnement Canada donne des prévisions, des avertissements et des renseignements météorologiques et environnementaux 24 heures sur 24, tous les jours. Le Ministère effectue également des prévisions de la qualité de l'air et diffuse des renseignements sur les produits pour les interventions en cas d'urgence, comme des prévisions de concentrations de substances dangereuses.

Les avertissements en temps opportun des conditions météorologiques et environnementales changeantes favorisent la prévention, un état de préparation amélioré et l'atténuation des dommages à la suite de désastres naturels. Près de quatre-vingt-dix pour cent des désastres naturels sont liés au temps, au climat et à l'eau. Environnement Canada veut également s'assurer que les

Canadiens disposent des avis scientifiques dont ils ont besoin pour réagir à la vulnérabilité et aux possibilités de notre climat changeant.

Les partenariats à l'échelle nationale et internationale sont essentiels au succès de bon nombre de ces initiatives. Environnement Canada travaille en étroite collaboration avec une variété d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux. Par exemple, en améliorant l'utilisation efficace des renseignements météorologiques et des renseignements sur les glaces, les partenaires d'Environnement Canada seront plus en mesure de perfectionner leurs processus décisionnels, de réduire l'impact de leurs activités sur l'environnement et de réduire les effets de l'environnement sur leurs activités.

<p>2.2.1 <b>Résultat de la SDD</b> : Les prévisions et les avertissements météorologiques et environnementaux permettent aux Canadiens de prendre des mesures pour protéger leur sécurité et leur leur mieux-être</p> <p><b>Engagement de la SDD</b> : Améliorer les marges de sécurité pour l'ensemble des Canadiens relativement aux dangers environnementaux, aux prévisions, aux améliorations des précisions et à l'augmentation des préavis d'avertissement pour permettre aux citoyens de prendre des mesures appropriées</p> <p>But IV du DD fédéral</p>
<p>2.2.2 <b>Résultat de la SDD</b> : Les Canadiens sont mieux informés grâce à des services météorologiques et environnementaux améliorés et à la possibilité de partenariats financiers</p> <p><b>Engagement de la SDD</b> : Augmenter l'accès des Canadiens à l'information concernant la quantité d'eau et le climat pour permettre une prise de décisions plus sensée sur le plan environnemental et économique</p> <p>But I du DD fédéral But III du DD fédéral But IV du DD fédéral</p>
<p>2.2.3 <b>Résultat de la SDD</b> : Les Canadiens tirent avantage de la création et de l'utilisation des renseignements météorologiques et environnementaux diffusés par EC et ses partenaires FPT afin d'appuyer les programmes d'intérêt commun</p> <p><b>Engagement de la SDD</b> : Améliorer la qualité des services afin de permettre aux partenaires d'utiliser pleinement les renseignements météorologiques et les renseignements sur les glaces pour accroître la sécurité de leurs activités et de leur efficacité économique tout en réduisant l'impact de leurs activités sur l'environnement</p> <p>But IV du DD fédéral But VI du DD fédéral</p>
<p>2.2.4 <b>Résultat de la SDD</b> : Les répercussions des changements atmosphériques et climatiques sont analysées puis comprises, et des stratégies d'adaptation sont élaborées et mises en œuvre</p> <p><b>Engagement de la SDD</b> : Fournir à la population canadienne les renseignements et les outils scientifiques dont elle a besoin pour comprendre et gérer ses aspects vulnérables et ses possibilités résultant de notre climat changeant de manière à créer un équilibre entre les besoins sociaux, économiques et environnementaux</p> <p>But III du DD fédéral</p>

(SUITE À LA PAGE SUIVANTE)

## Projet OPPortunité

Environnement Canada, en collaboration avec la Police provinciale de l'Ontario, a développé un projet pilote appelé Projet OPPortunité, par suite d'une collision grave causée par les conditions météorologiques, survenue en 1999 sur une voie de circulation majeure de l'Ontario, soit l'autoroute 401, près de Windsor, lorsqu'un brouillard épais a soudainement recouvert la route. Par le biais de l'enquête du coroner, il a été recommandé qu'Environnement Canada étudie des façons de travailler plus étroitement avec la Police provinciale de l'Ontario relativement à la diffusion de renseignements météorologiques.

Le projet comprend une page Web protégée par un mot de passe mise à la disposition de la Police provinciale de l'Ontario et du Service météorologique du Canada dans laquelle on trouve les observations météorologiques actuelles et les avertissements météorologiques, les prévisions, l'imagerie radar et satellitaire et la diffusion automatique d'avertissements météorologiques spécifiques qui ont une incidence sur la zone de régulation de la Police provinciale de l'Ontario. Le centre de communication provincial de la Police provinciale de l'Ontario maintient également une ligne de communication active avec Environnement Canada. Le personnel du centre de communication peut ainsi signaler, en temps réel, aux météorologistes qui donnent les prévisions météorologiques à partir du bureau d'Environnement Canada chargé des phénomènes violents de Toronto, les conditions météorologiques et atmosphériques très mauvaises en s'appuyant sur les rapports d'enquête des policiers qui patrouillent les autoroutes.



© ENVIRONNEMENT CANADA, 2002. PHOTO : PHOTOLUX COMMERCIAL STUDIO

### But n° 3 : Le capital naturel du Canada est géré de sorte à protéger et à accroître sa capacité de fournir des biens et des services écologiques qui offrent des avantages sociaux et économiques tangibles

La gérance de notre capital naturel est essentielle si nous voulons nous assurer qu'il est maintenu pour les générations présentes et futures. Le capital naturel est composé de ressources en sols et en eau qui contribuent à notre qualité de vie et soutiennent l'activité économique, de matières premières utilisées dans la production de marchandises manufacturées et des écosystèmes vivants qui

assainissent l'air et l'eau pollués, revigorent les sols et contribuent au maintien d'un climat stable et prévisible.

La prospérité et le mieux-être des Canadiens dépendent en grande partie de l'état du capital naturel. Les ressources naturelles ont contribué et continuent à contribuer aux avantages économiques dont bénéficient les

Canadiens. De même, la biodiversité fournit des biens et des services liés aux écosystèmes qui sont essentiels à la santé et au mieux-être de la population et stimule la capacité d'adaptation écologique et économique.

Le Canada dispose d'un riche capital naturel, mais l'accroissement de l'activité humaine nuit à sa capacité d'offrir de façon continue tous les biens et les services qui sont essentiels aujourd'hui et pour les générations à venir. Notre empreinte de croissance sans cesse grandissante et nos habitudes de consommation non durables liées aux effets cumulatifs des polluants, aux espèces étrangères envahissantes et aux changements climatiques, par exemple, contribuent à la

dégradation des écosystèmes, à l'extinction des espèces et à la réduction des espaces, et ce, de façon importante.

Environnement Canada aborde ces enjeux dans le contexte de trois grands secteurs : la conservation et la protection de la biodiversité, la conservation et la protection des écosystèmes aquatiques, et l'utilisation et la gestion durables du capital naturel et des paysages exploités. Les engagements de la stratégie dans ces secteurs servent à valoriser et à protéger notre capital naturel dans le but de mieux comprendre les coûts et les avantages de nos actions sur la durabilité de l'environnement.

### Objectif 3.1 : La biodiversité est conservée et les ressources biologiques sont utilisées de manière durable

La biodiversité du Canada est une richesse. Le territoire canadien est constitué de 20 p. 100 des milieux sauvages du monde, de 25 p. 100 des milieux humides du monde, de 10 p. 100 des forêts du monde, de 7 p. 100 des ressources renouvelables en eau douce du globe ainsi que de nombreuses espèces sauvages.

Afin de développer une planification de gestion efficace en vue de maintenir cette biodiversité, Environnement Canada adopte une approche écosystémique intégrée pour gérer les espèces et le paysage. L'approche est axée sur des partenariats qui font participer toutes les parties ayant des intérêts et des responsabilités dans la planification et la mise en œuvre de mesures de conservation. Elle sert de complément aux initiatives qui découlent des obligations légales en vertu de la *Loi sur les espèces sauvages au Canada*, la *Loi*

*sur la convention concernant les oiseaux migrateurs (1994)*, la *Loi sur les espèces en péril*, la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* et la *Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial*.

Environnement Canada travaillera avec ses partenaires au sein du gouvernement, le secteur privé et des organismes non gouvernementaux, par exemple, dans le but de proposer une stratégie et un cadre réglementaire pour gérer les prises accidentelles d'oiseaux migrateurs<sup>3</sup>. Cette approche, et les modifications proposées visent à satisfaire la nécessité d'équilibrer les avantages économiques et sociaux d'une récolte durable des ressources et les répercussions environnementales associées à la perte d'habitat.

<sup>3</sup> La prise accidentelle est définie comme prendre ce qui est fortuit, dans le cadre d'une activité par ailleurs licite, sans en être le but visé.

Les partenariats sont également essentiels à la conservation des habitats importants et à la gestion durable des paysages. Puisque la perte d'habitat est la plus grande menace pour la biodiversité, il est important de procéder à l'évaluation des changements dans l'utilisation des terres qui sont occasionnés par le développement, l'utilisation des ressources naturelles et l'urbanisation

croissante. Le travail associé à la mise en œuvre du *Cadre axé sur les résultats en matière de biodiversité pour le Canada*<sup>4</sup> fera en sorte que les priorités nationales relatives à la conservation de la biodiversité soient prises en considération dans le cadre des décisions prises à l'échelle provinciale et fédérale sur l'utilisation des terres.

<p>3.1.1 <b>Résultat de la SDD</b> : Les espèces sauvages seront conservées et protégées dans l'intérêt des générations présentes et futures</p> <p><b>Engagement de la SDD</b> : Établir des mesures réglementaires en matière de prise accidentelle en vertu de la <i>Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs (1994)</i> afin de garantir la conservation efficace des populations d'oiseaux migrateurs tout en favorisant le développement économique durable</p> <p>But IV du DD fédéral</p>
<p>3.1.2 <b>Résultat de la SDD</b> : La biodiversité est conservée et les ressources biologiques sont utilisées de manière durable</p> <p><b>Engagement de la SDD</b> : Un cadre national axé sur les résultats en matière de biodiversité est mis en œuvre en partenariat avec les gouvernements provinciaux et territoriaux en vue d'assurer des mesures coordonnées améliorées comme une meilleure surveillance et production de rapports sur les états et les tendances, ainsi que la participation des Canadiens à la planification, à la mise en œuvre et à la reddition de comptes en matière de conservation</p> <p>But IV du DD fédéral</p>

**Objectif 3.2 : Un approvisionnement durable en eau saine et sécuritaire est assuré pour les personnes et les écosystèmes**

L'eau, sa disponibilité, sa qualité et les nombreux usages qu'en font les personnes et la nature sont essentiels à chaque pilier du développement durable. Bien que le Canada soit reconnu partout dans le monde pour ses richesses naturelles en eau, cette ressource

est à risque. Le développement économique est remis en question dans certaines régions du Canada en raison d'une alimentation en eau limitée. La santé humaine peut être compromise par de l'eau potable qui est contaminée. L'utilisation excessive de l'eau

<sup>4</sup> Le *Cadre axé sur les résultats en matière de biodiversité pour le Canada*, élaboré conjointement par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, est un outil permettant de gérer et d'évaluer la conservation de la biodiversité au Canada, de rédiger des rapports sur le sujet, et d'aider les gouvernements à faire participer plus directement les Canadiens à la planification et la mise en œuvre des efforts de conservation, et à la rédaction de rapports.

et les effets cumulatifs d'une telle utilisation sur la qualité de l'eau ont des répercussions clairement négatives sur la santé des écosystèmes et sur les services liés aux écosystèmes comme l'atténuation des risques d'inondation et les activités récréatives.

Environnement Canada travaille à préserver cette importante ressource par le renforcement de la collaboration fédérale, provinciale, territoriale et internationale en vue de définir des avantages et des incitatifs pour une utilisation durable de l'eau et garantir la protection des intérêts canadiens relatifs à l'eau à l'échelle mondiale.

Les partenariats et la collaboration sont indispensables à l'approche canadienne visant la promotion d'une utilisation durable de l'eau.

Afin d'assurer que les décideurs possèdent les connaissances et aient à leur disposition les renseignements pertinents et que les politiques reflètent ceux-ci, la SDD 2007–2009 est axée sur le développement et la promotion d'instruments scientifiques, d'outils et de stratégies plus efficaces en vue d'une gestion intégrée de l'eau et d'une utilisation durable de celle-ci.

**3.2.1 Résultat de la SDD :** La conservation et la protection des écosystèmes aquatiques

**Engagement de la SDD :** De nouvelles connaissances et de nouveaux instruments et outils scientifiques ainsi que des options stratégiques sont élaborés et offerts pour encourager une utilisation durable de l'eau par les secteurs visés, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, les gestionnaires des ressources en eau, l'industrie, les municipalités et les Canadiens

But I du DD fédéral

**Objectif 3.3 : Les Canadiens adoptent des approches qui assurent l'utilisation et la gestion durables du capital naturel et des paysages exploités**

Des initiatives visant les écosystèmes prioritaires ont été élaborées par Environnement Canada afin de répondre aux problèmes uniques en matière d'environnement et de durabilité d'écosystèmes ciblés. Le Programme d'assainissement du littoral Atlantique (se reporter à l'encadré ci-après), l'écosystème du bassin de Georgia, l'écosystème du bassin des Grands Lacs, l'écosystème nordique, l'écosystème du Saint-Laurent et l'écosystème boréal de l'Ouest font partie des écosystèmes ciblés. La gestion des écosystèmes constitue un cadre de planification scientifique axé sur le lieu qui intègre délibérément des objectifs environnementaux, économiques et sociaux.

Cette stratégie est centrée sur le développement et la mise en œuvre d'outils innovateurs qui seront utilisés dans les nouveaux programmes relatifs aux écosystèmes prioritaires. On s'attend que l'utilisation d'outils tels des indicateurs et des objectifs écologiques aidera les décideurs à mieux comprendre les changements au niveau des écosystèmes et la capacité à évaluer les progrès des mesures entreprises au sein des écosystèmes.

L'évaluation environnementale est un autre outil clé pour évaluer la durabilité des écosystèmes et promouvoir une prise de décisions intégrée. En définissant des mesures

d'atténuation qui visent la protection de l'environnement, le processus d'évaluation environnementale fournit une base pour

modifier les comportements des promoteurs et ainsi protéger et conserver plus adéquatement notre capital naturel.

**3.3.1 Résultat de la SDD :** L'information et les connaissances intégrées permettent d'établir des approches intégrées pour protéger et conserver les écosystèmes prioritaires

**Engagement de la SDD :** Assurer une meilleure intégration des facteurs socio économiques dans l'élaboration et la mise en œuvre de nouveaux programmes pour les écosystèmes prioritaires

But I du DD fédéral  
But IV du DD fédéral  
But VI du DD fédéral

**3.3.2 Résultat de la SDD :** Les évaluations et les prises de décisions favorisent la santé des écosystèmes

**Engagement de la SDD :** Influencer les décideurs en favorisant la participation plus efficace d'Environnement Canada au processus d'évaluation environnementale

But VI du DD fédéral

### Programme d'assainissement du littoral atlantique

Le Programme d'assainissement du littoral atlantique (PALA) est un programme communautaire unique mis en place par Environnement Canada en 1991 afin d'aider les Canadiens de l'Atlantique à restaurer et à assurer le maintien des bassins hydrographiques et des zones côtières adjacentes. Le succès du PALA dépend de la participation et du soutien à l'échelle locale et de la capacité à reconnaître que les organismes locaux sont les champions qui sont les plus efficaces pour atteindre le développement durable dans leur collectivité.

Le programme cible 16 sites partout au Canada atlantique qui ont chacun mis sur pied un organisme sans but lucratif constitué en personne morale. Alors qu'Environnement Canada contribue au financement du projet, les parties intéressées dans la collectivité fournissent la plupart des ressources grâce à leur travail bénévole, leurs contributions non financières et leur aide financière. Le programme fait partie d'un réseau élargi d'initiatives relatives aux écosystèmes qui visent à aborder les problèmes uniques des zones et des regroupements d'organismes ciblées et à favoriser une meilleure compréhension des liens étroits de la dynamique des systèmes environnementaux, économiques et sociaux.

Pour obtenir plus de renseignements sur le PALA, consultez le site à l'adresse suivante : <http://atlantic-web1.ns.ec.gc.ca/community/acap/default.asp?lang=Fr&n=085FF7FC-1>



Photo : © Jim Moyes, 2004

## But n° 4 : Un processus décisionnel intégré est renforcé par l'exécution des résultats stratégiques ministériels

Un processus décisionnel intégré est un élément clé de l'approche de développement durable d'Environnement Canada. Il nécessite un point de vue horizontal qui incorpore les facteurs économiques, sociaux et environnementaux, un objectif à long terme qui vise à conserver et à mettre en valeur le capital social, économique et naturel maintenant et à l'avenir et la reconnaissance de l'existence d'une interdépendance entre les activités nationales et mondiales.

Environnement Canada travaille à l'intégration de son processus décisionnel par l'entremise d'approches comme : la création d'une base solide de connaissances qui place les gens et le capital naturel sur le même pied d'égalité que le capital économique, fournit des renseignements

pour les débats publics et favorise un processus décisionnel intégré; des partenariats qui permettent un processus décisionnel horizontal au niveau des gouvernements, des collectivités et des entreprises; finalement, le leadership par l'exemple au sein des activités du Ministère. Ces approches sont présentées plus en détail dans chacun des trois objectifs suivants.

Les engagements par rapport à cet objectif indiquent la manière dont Environnement Canada se sert de ces approches pour renforcer ses efforts relatifs aux stratégies intégrées en matière d'information et de consultation, ses partenariats avec d'autres gouvernements et intervenants clés, ainsi que son rôle d'intendance environnementale au sein du Ministère et du gouvernement fédéral.

### Objectif 4.1 : Des conseils stratégiques intégrés et des stratégies d'information permettent une prise de décisions efficace

Environnement Canada met en pratique un large éventail de recherches, d'analyses, de renseignements et de mécanismes d'intervention qu'Environnement Canada met en pratique dans son travail afin d'appuyer l'élaboration des politiques, la réglementation et une prise de décisions intégrée efficace au sein du Ministère et auprès de ses partenaires et des parties intéressées.

Des principes scientifiques objectifs représentent la base du travail effectué par Environnement Canada. À titre d'exemple, le plan pour les sciences du Ministère fournit un cadre stratégique selon lequel les activités scientifiques ministérielles sont alignées sur les priorités du gouvernement et du Ministère et des possibilités d'intégration scientifique à l'interne et des collaborations externes sont créées.

Des données scientifiques rigoureuses, des renseignements pertinents et opportuns, ainsi que des indicateurs significatifs, fournissent une base solide pour la tenue de débats publics éclairés et la prise de décisions efficaces. Les engagements par rapport à cet objectif mettent en évidence les domaines clés où le Ministère renforce les liens environnementaux, sociaux et économiques ainsi que sa capacité de prise de décision intégrée, notamment : le développement et l'utilisation d'indicateurs intégrés de développement durable, les initiatives en éducation qui permettent d'accroître l'accès aux thèmes et aux sujets liés au développement durable au sein du secteur formel de l'éducation, et la recherche et les analyses qui favorisent l'élaboration intégrée de politiques au sein du Ministère et, en ce qui concerne le processus lié à la stratégie de développement durable, avec d'autres ministères et organismes fédéraux.

<p>4.1.1 <b>Résultat de la SDD</b> : Une politique stratégique intégrée en matière de développement durable est élaborée et influence les stratégies fédérales de développement durable</p> <p><b>Engagement de la SDD</b> : Dans le cadre de son rôle de leadership, d'orientation et de coordination quant aux SDD, Environnement Canada offrira des conseils sur les politiques de développement durable et collaborera avec les autres ministères pour améliorer la gestion et la reddition de comptes des SDD ministérielles</p> <p>But VI du DD fédéral</p>
<p>4.1.2 <b>Résultat de la SDD</b> : Veiller à ce que la prise de décisions au sein du Ministère s'appuie sur la recherche stratégique et intégrée, et l'analyse économique</p> <p><b>Engagement de la SDD</b> : Une approche robuste est élaborée et utilisée pour s'assurer que la mise en œuvre de la <i>Loi sur les espèces en péril</i> par Environnement Canada intègre davantage les aspects socio économiques du développement durable</p> <p>But VI du DD fédéral</p>
<p>4.1.3 <b>Résultat de la SDD</b> : Les renseignements et les indicateurs sont gérés, intégrés et présentés d'une manière stratégique pour assurer leur pertinence et leur utilité pour l'évaluation des progrès en matière de développement durable</p> <p><b>Engagement de la SDD</b> : Mettre en place une stratégie et un plan d'action pour guider l'élaboration, l'établissement de rapports et l'harmonisation des indicateurs de la durabilité de l'environnement conformément aux priorités du Ministère et afin de mieux intégrer les considérations sociales, sanitaires et économiques au sein de la présentation des indicateurs</p> <p>But VI du DD fédéral</p>
<p>4.1.4 <b>Résultat de la SDD</b> : La sensibilisation et la participation permettent aux Canadiens de poser des actes en faveur du développement durable</p> <p><b>Engagement de la SDD</b> : Donner aux éducateurs et aux Canadiens intéressés accès à plus de matériel éducatif sur les sujets liés au développement durable (p. ex. énergies durables) grâce à des partenariats stratégiques avec des organismes spécialisés chargés de l'élaboration du contenu et de la diffusion du matériel</p> <p>But IV du DD fédéral</p>
<p>4.1.5 <b>Résultat de la SDD</b> : Les notions de gestion économique et environnementale sont liées et utilisées pour guider et harmoniser les décisions du Ministère sur l'air, l'eau, la terre, la biodiversité, et les biens et services qu'ils produisent</p> <p><b>Engagement de la SDD</b> : Un modèle d'action fédéral pour les bassins hydrographiques est conçu et lancé dans un ou plusieurs bassins hydrographiques et illustre les techniques pratiques de gestion de l'eau en tant qu'actif immobilisé</p> <p>But I du DD fédéral</p>

## La santé des enfants et l'environnement

Les enfants sont plus vulnérables que les adultes aux risques que présente l'environnement pour la santé parce qu'ils ont une physiologie et des caractéristiques de croissance et de comportement distinctes. En 2006, la Commission de coopération environnementale (CCE) de l'Amérique du Nord a publié un premier rapport intégré régional intitulé *La santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord : Premier rapport sur les indicateurs et les mesures disponibles*. Ce rapport fournit des indicateurs pour une série de problèmes liés à la santé des enfants et à l'environnement regroupés en trois principaux domaines : asthme et maladies respiratoires en relation avec la pollution de l'air extérieur et intérieur; plomb et autres substances chimiques dans les habitations et les rejets industriels; maladies hydriques associées à l'eau potable et à l'assainissement des eaux.

Environnement Canada a contribué à ce rapport en partenariat avec d'autres ministères fédéraux, des organismes internationaux de santé publique et les gouvernements du Mexique et des États-Unis. Ce rapport vise à fournir aux décideurs et au grand public des renseignements compréhensibles sur l'état de paramètres clés liés à la santé des enfants et manifeste une volonté de poursuivre la collaboration pour assurer un environnement sain et sécuritaire pour nos enfants.

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le site à l'adresse suivante : [www.cec.org/pubs\\_info\\_resources/index.cfm?varlan=français&ID=1917](http://www.cec.org/pubs_info_resources/index.cfm?varlan=français&ID=1917).



PHOTO : © JIM MOVES 2002

### Objectif 4.2 : Les relations avec les autres gouvernements et partenaires sont bien gérées afin de soutenir le développement durable

L'environnement est une responsabilité partagée. La gestion efficace et durable de l'environnement au Canada exige la collaboration d'une grande variété de secteurs et d'intervenants, notamment les provinces et les territoires, les Autochtones, le secteur industriel, les organisations non gouvernementales, le monde universitaire et les collectivités.

Les engagements liés à cet objectif portent surtout sur les partenariats d'Environnement Canada avec les provinces et les territoires

et à l'échelle internationale, ainsi que sur la participation efficace des partenaires dans le processus d'élaboration des politiques d'Environnement Canada.

Le travail de collaboration et de consultation d'Environnement Canada vise à promouvoir la consultation constructive sur les priorités du Ministère et la participation à celles-ci. La participation du public et des intervenants aide à assurer l'intégration systématique des aspects économique, social et environnemental.

<p>4.2.1 <b>Résultat de la SDD</b> : Les partenariats avec d'autres ordres de gouvernement sont gérés efficacement</p> <p><b>Engagement de la SDD</b> : Favoriser l'établissement d'un processus efficace pour travailler en collaboration avec les provinces et les territoires afin de promouvoir la prise de décisions stratégique du Ministère dans le cas des questions intergouvernementales</p> <p>But VI du DD fédéral</p>
<p>4.2.2 <b>Résultat de la SDD</b> : Protection et promotion à l'échelle nationale des intérêts du Canada en matière d'environnement afin de soutenir le développement durable</p> <p><b>Engagement de la SDD</b> : Des stratégies nationales et institutionnelles sont élaborées afin de promouvoir les priorités environnementales du Canada à l'échelle internationale en conformité avec nos objectifs économiques et sociaux</p> <p>But VI du DD fédéral</p>
<p>4.2.3 <b>Résultat de la SDD</b> : La collaboration avec les intervenants est renforcée grâce aux partenariats et aux consultations</p> <p><b>Engagement de la SDD</b> : Des lignes directrices sur la consultation des Autochtones et des intervenants sont établies et utilisées afin d'assurer une participation efficace de tous les partenaires et intervenants dans le processus d'élaboration des politiques d'Environnement Canada</p> <p>But IV du DD fédéral But VI du DD fédéral</p>

**Objectif 4.3 : Les activités ministérielles sont gérées en fonction des objectifs de développement durable et leurs répercussions néfastes sont réduites ou atténuées**

Dans la SDD 2007–2009, Environnement Canada réitère son engagement à faire preuve de leadership en matière d'intendance environnementale à la fois au sein du Ministère et dans l'ensemble du gouvernement fédéral. En adoptant des pratiques de développement durable qui réduisent notre empreinte écologique et en aidant les fonctionnaires fédéraux à prendre des décisions responsables, nous contribuerons à la durabilité de l'environnement pour les générations actuelles et futures.

Au cours de la dernière année, Environnement Canada a collaboré avec Travaux publics et Services gouvernementaux

Canada et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada afin de faciliter l'adoption d'une approche pangouvernementale d'écologisation des opérations gouvernementales. Pour la quatrième série de stratégies ministérielles de développement durable, des buts pangouvernementaux et des mesures de rendement communes ont été établis pour trois secteurs prioritaires : immeubles éconergétiques, parcs automobiles et achats écologiques. Dans le cadre de cette initiative, d'autres possibilités d'écologisation des opérations gouvernementales ont également été identifiées dans les domaines de la gestion des déchets; de la gestion de l'utilisation des installations, des terrains et

des sites contaminés; de la conformité à la réglementation et de la gérance écologique.

Les ministères et organismes rendront compte annuellement de leur rendement, en fonction des buts pangouvernementaux et des mesures de performance communes, dans la section du Rapport ministériel sur le rendement (RMR) portant sur le développement durable. Le fait de rendre compte de manière uniforme des progrès réalisés dans ces trois secteurs

prioritaires facilitera l'élaboration d'un rapport pangouvernemental sur ces aspects des opérations du gouvernement fédéral.

L'appui d'Environnement Canada à cette initiative est illustré par les engagements du Ministère, présentés ci-après, touchant les trois secteurs prioritaires et d'autres domaines comme la gestion des déchets solides, de l'eau et des sites contaminés ainsi que la gérance écologique.

4.3.1 **Résultat de la SDD** : Les biens, les opérations et les activités du Ministère sont gérés d'une manière viable du point de vue de l'environnement

**Engagement de la SDD** : Prévenir, réduire, minimiser ou éliminer la pollution de l'air, de l'eau et des sols découlant des activités ou des opérations du Ministère grâce aux mesures suivantes :

**A. Approvisionnement** : Atténuer l'incidence des activités du gouvernement sur l'environnement, soutenir l'écologisation des opérations gouvernementales et stimuler l'innovation, le développement de marché et la demande de biens et de services privilégiés sur le plan environnemental en les offrant aux autres secteurs de la société

But VI du DD fédéral

**B. Immeubles éconergétiques** : Réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'autres émissions atmosphériques des immeubles dont le gouvernement fédéral est propriétaire ou locataire

But III du DD fédéral

**C. Parc automobile** : Améliorer le rendement environnemental du parc automobile du gouvernement du Canada

But III du DD fédéral

**D. Eau** : Assurer une intendance responsable des ressources en eau et de la gestion des eaux usées dans tous les immeubles et toutes les opérations d'Environnement Canada

But I du DD fédéral

**E. Déchets solides** : Réduire la quantité de déchets solides mis à la décharge en réduisant la quantité de déchets produits, en réutilisant les produits le cas échéant et en profitant des possibilités de recyclage

**F. Sites contaminés** : Augmenter la visibilité auprès du grand public et la responsabilité relative aux sites fédéraux contaminés

But IV du DD fédéral

**G. Gérance écologique** : Soutenir tous les employés et les encourager à incorporer des considérations environnementales dans leurs tâches et leurs processus décisionnels quotidiens

Environnement Canada continuera d'appuyer et de guider le programme fédéral d'écologisation des opérations gouvernementales en collaborant étroitement avec le Bureau de l'écologisation des opérations gouvernementales (Travaux publics et Services

gouvernementaux Canada). En adoptant une saine gestion de l'environnement dans ses propres opérations, le gouvernement donnera l'exemple tout en ayant une incidence substantielle sur le rendement environnemental global du Canada.

### Parcs automobiles

Environnement Canada cherche activement à réduire les répercussions néfastes de son parc automobile. Grâce à une nouvelle politique sur la gestion du parc automobile, le Ministère a exposé clairement les rôles et les responsabilités relatifs à la gestion du parc, établi une liste de véhicules autorisés pouvant être achetés par Environnement Canada et élaboré un code de pratique pour la conduite et l'entretien responsables des véhicules. En pratique cela signifie que le Ministère achète plus de véhicules hybrides, réduit la taille de nombreux véhicules achetés, augmente la sensibilisation à l'achat du mélange éthanol-essence, fait preuve de plus de fermeté dans l'élimination du ralenti inutile en apposant dans les dépôts de véhicules des affiches rappelant aux conducteurs d'arrêter le moteur lorsque le véhicule est immobilisé et en installant des dispositifs anti-ralenti sur certains de ses véhicules.

Les initiatives d'Environnement Canada dans ce domaine ont également une influence sur les pratiques de gestion des parcs de l'ensemble du gouvernement. Inspirés par l'expérience d'EC, d'autres organismes fédéraux et le Bureau de l'écologisation des opérations gouvernementales préparent un énoncé de travail afin de permettre à d'autres ministères d'entreprendre un processus semblable d'examen et de renouvellement de leur parc automobile, participant ainsi à l'écologisation de l'ensemble du parc du gouvernement fédéral.



Photo : © Jim Moyes 2004

# Chapitre 4 - Cadre de rendement pour la SDD 2007–2009

Environnement Canada reconnaît l'importance d'un système de gestion efficace pour la stratégie de développement durable du Ministère. Par conséquent, on a élaboré un cadre de rendement qui met l'accent sur les principaux aspects suivants : mesure du rendement, rapports fondés sur les résultats, évaluation et responsabilisation. Il a été déterminé à l'interne ainsi que dans les rapports de la commissaire à l'environnement et au développement durable que ces domaines exigeaient des efforts supplémentaires.

## Système de gestion de la SDD

Un bon système de gestion est un processus cyclique qui fait le lien entre les objectifs, les plans d'action et les résultats d'une organisation. Un système bien conçu englobe un processus structuré pour permettre l'amélioration continue; c'est un excellent indicateur de la probabilité que les résultats visés seront obtenus.

*(Rapport de 2001 de la commissaire à l'environnement et au développement durable)*

Le cadre de rendement de la stratégie renforce les liens entre la planification, l'exécution et l'évaluation, et assure une responsabilisation claire pour chacun des engagements de la

stratégie. Ces mesures devraient permettre de présenter des rapports de rendement publics crédibles et clairs pouvant servir aux Canadiens.

**Mesure du rendement :** Les renseignements sur le rendement sont à la base de la gestion axée sur les résultats. Dans la SDD 2007–2009, nous continuons à viser des mesures de rendement au niveau des engagements (à court terme) qui sont précises, mesurables, atteignables, réalistes et limitées dans le temps. Il est toutefois important de noter qu'il peut être difficile de mesurer le rendement des résultats environnementaux à long terme puisque :

- les changements dans les conditions environnementales prennent souvent des dizaines d'années à se manifester;
- l'attribution des résultats est difficile dans les domaines de l'environnement et du développement durable étant donné le nombre important d'intervenants participant à la mise en œuvre réussie des solutions;
- les dommages évités à cause des changements de comportement et des mesures préventives peuvent être difficiles à prouver et à mesurer.

**Rapports fondés sur les résultats :** Les rapports fondés sur les résultats en fonction des activités prévues et des dates limites continueront à être présentés annuellement dans la section du Rapport ministériel

sur le rendement (RMR) portant sur le développement durable. Environnement Canada élargira, cependant, la mesure dans laquelle les activités entreprises pour appuyer la stratégie seront reflétées dans le RMR et le Rapport sur les plans et priorités, notamment le rendement du Ministère en ce qui a trait à sa contribution aux buts du gouvernement fédéral en matière de développement durable.

Environnement Canada tentera également d'établir un cycle semestriel d'établissement des rapports pour les engagements pris dans le cadre de la SDD. Les rapports, établis selon ce cycle, seront envoyés au Comité exécutif de gestion du Ministère. Les rapports semestriels sur les engagements devraient être suffisants pour surveiller la mise en œuvre, la progression et l'efficacité des systèmes de gestion afin de déterminer si des rajustements sont nécessaires.

**Évaluation** : La SDD 2007–2009 fera l'objet d'une évaluation au début de l'année 2009 afin de fournir une évaluation complète et cumulative de la stratégie. Elle portera sur les éléments clés, notamment la pertinence, le rôle et l'adéquation, l'efficacité, la conception et l'exécution de la stratégie. Les renseignements produits serviront à guider la création et la mise en œuvre des stratégies ultérieures.

Les renseignements venant appuyer le cadre de rendement seront puisés dans les modèles de chaîne de résultats élaborés pour chacun des engagements de la stratégie (voir le tableau D). Les modèles énoncent clairement les liens qui existent entre les résultats et les engagements, les résultats, les objectifs à moyen terme et les buts à long

terme. Ils définissent également les activités, les dates cibles, la mesure de rendement ainsi qu'une responsabilisation claire pour chaque engagement. Cette information servira de base pour la mesure du rendement, la production de rapports fondés sur les résultats, l'évaluation et la responsabilisation pour la SDD 2007–2009.

**Responsabilisation** : Les responsabilités du Ministère ont été établies pour chacun des engagements de la SDD afin de permettre de surveiller les pratiques de gestion, de façon continue, et d'établir à qui revient la responsabilité de la production des rapports sur les progrès relatifs aux engagements.

Environnement Canada continuera également à renforcer ses systèmes de gestion en fonction des travaux interministériels qui seront entrepris en réponse au rapport de 2006 de la commissaire à l'environnement et au développement durable.

Environnement Canada s'est engagé à collaborer avec les autres ministères et organismes pour examiner l'état actuel des systèmes ministériels de planification, de mise en œuvre et de surveillance des engagements de la SDD afin d'identifier les points forts, les lacunes et les obstacles. Selon les résultats de cette évaluation, Environnement Canada travaillera, au besoin, de concert avec le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada pour déterminer comment les outils et les mécanismes existants pourraient être renforcés ou mieux appliqués au sein des ministères afin d'améliorer la planification de la gestion et la reddition des comptes pour les engagements de la SDD.

## Tableau D

### Stratégie de développement durable 2007–2009 d'Environnement Canada : Chaîne de résultats en matière d'engagements

<b>But de la SDD (résultat stratégique) :</b>	
Permet d'établir une orientation générale et de définir les paramètres d'action à long terme (10 ans)	
<b>Objectif de la SDD (résultat intermédiaire) :</b>	
Représente ce vers quoi tend chacun des buts à moyen terme (5 à 8 ans)	
<b>Résultat de la SDD :</b>	<b>Mesure du rendement et des résultats :</b>
Se produit une fois qu'un engagement est accompli – des progrès tangibles seraient déclarés au cours de la période de trois ans visée par la SDD	Un moyen de mesurer tout élément d'un modèle logique (résultat stratégique, objectif, engagement, extrant, activité) dans le but d'en évaluer le rendement (p. ex. pourcentage de réduction des émissions de GES)
<b>Engagement en matière de SDD :</b>	<b>Mesure du rendement et des résultats :</b>
Mesure(s) à prendre au cours de la période visée par la SDD pour atteindre le résultat connexe et pour contribuer à la réalisation de l'objectif et du but visé	
<b>Activités et dates cibles :</b>	<b>Mesure du rendement et des résultats :</b>
Activités et dates cibles proviennent du plan du travail existant et des nouvelles activités projetées	
<b>Justification :</b>	
Le contexte entourant le choix de cet engagement et les défis à envisager dans une perspective de développement durable pour mieux réaliser les résultats du Ministère	
<b>Renseignements généraux :</b>	
Groupe, division ou personne responsable de l'élaboration de l'engagement et des rapports subséquents	

## Évaluation environnementale stratégique

L'évaluation environnementale stratégique (EES) est un processus exhaustif et systématique entrepris afin de s'assurer qu'une attention adéquate est accordée aux répercussions possibles sur l'environnement d'une politique, d'un plan ou d'un programme projeté pendant l'élaboration de la proposition. L'EES a pour objectif de minimiser les résultats environnementaux négatifs et d'optimiser les résultats environnementaux positifs d'une politique, d'un plan ou d'un programme dans les limites de l'acceptabilité sociale et de la faisabilité économique.

L'EES, un outil clé permettant au gouvernement fédéral de réaliser d'importants progrès vers l'atteinte de ses buts en matière de développement durable, constitue donc un complément aux SDD. *La directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes* de 2004 décrit le processus d'évaluation environnementale stratégique et les responsabilités des ministères et des organismes fédéraux dans ce domaine. Cette directive souligne l'importance de la reddition de comptes et de l'engagement du public dans l'élaboration de politiques, de plans et de programmes et oblige les ministères et les organismes à préparer une déclaration publique des effets environnementaux chaque fois qu'une évaluation environnementale stratégique est effectuée.

Environnement Canada appuie le travail de l'ensemble du gouvernement fédéral sur l'EES en consultant les autres ministères et organismes et en fournissant des analyses spécialisées politiques, scientifiques et techniques en ce qui a trait au développement durable et aux effets environnementaux potentiels des initiatives de politiques, de plans et de programmes.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la directive du Cabinet, consultez le document à l'adresse suivante : [www.ceaa.gc.ca/016/directive\\_f.htm](http://www.ceaa.gc.ca/016/directive_f.htm).

Une Évaluation environnementale stratégique a été effectuée sur la *Stratégie de développement durable 2007–2009* d'Environnement Canada. L'évaluation montre clairement les avantages pour l'environnement naturel du Canada.

